

**Nombre de conseillers**

En exercice : 13

Présents : 10

Votants : 12

**Département de l'Yonne**

Commune de MALIGNY

L'An Deux Mille Vingt Six, le trois mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de MALIGNY, légalement convoqué le 21 février 2026, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. GAUTHIER Damien, Maire,

**Etaient présents** : MM. SAVARY Olivier, SODOYER Philippe (adjoints), DI-BLAS Bruno, LAROCHE Pierrick, NOLET Luc, VILLEDIEU Yannick, Mmes DA SILVA PINHO Lucia, SEGAULT Sylvie, SEGUINOT Emilie

**Etaient absents** : M. ZAROS Bruno (pouvoir donné à S. SEGAULT) ; M. RATTE Xavier (pouvoir donné à D. GAUTHIER) ; M. TURCIN François

**Secrétaire de séance** : M. SAVARY Olivier

n° 2026-03/03.03-03

**Renouvellement du contrat de balayage**

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'en 2025 le contrat prévoyait le passage de la balayeuse une fois par mois sur 11 mois (hormis le mois d'août) à raison de 1 094,50 € TTC par passage.

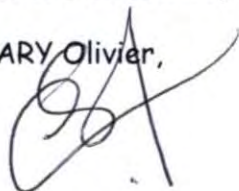
Le Maire évoque la proposition de la Sté MANSANTI pour un passage par mois sur 11 mois en 2026 (hormis le mois d'août) pour un coût unitaire de 1 177,00 € TTC.

Sur proposition du Maire et après délibération, les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité de conclure un nouveau contrat avec la Sté MANSANTI pour le passage de la balayeuse chaque mois de 2026 (hormis le mois d'août) moyennant un prix unitaire de la prestation 1 177,00 € TTC. Ils chargent le Maire de toutes les suites utiles à donner à ce dossier et à en signer toutes les pièces.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Pour extrait conforme au registre.

Le secrétaire de séance,

M. SAVARY Olivier,



Le Maire,

M. GAUTHIER Damien,

